

Conditions générales et particulières

Ce programme est soumis aux conditions générales de vente. Il a été calculé pour un groupe de 30 personnes au minimum. Ce voyage sera annulé si le nombre de places minimal n'est pas atteint.

L'association diocésaine d'Agen est immatriculée au registre national des opérateurs et organisateurs de voyages sous le n° IM 047 110009.

Ce prix comprend :

Le trajet au départ et retour d'Agen en bus touristique du 12 au 19 septembre 2022.

Le séjour en pension complète, du repas de midi du 12 septembre au repas de midi du 19 septembre en hôtellerie ou maison d'accueil, base chambre double.

Les entrées et les réservations dans les sites et monuments mentionnés au programme.

Les services d'un guide accompagnateur sur toute la partie espagnole.

La présence d'un guide local pour les visites de Burgos, Léon et Saint Jacques de Compostelle.

Les dons aux intervenants et les offrandes pour les célébrations.

Les pourboires aux guides et aux chauffeurs.

Les assurances assistance, responsabilité civile, individuelle accidents et annulation auprès d'Assurever.

La garantie totale APS.

Les taxes locales et services.

Le livret du pèlerinage et le foulard du diocèse.

Ce prix ne comprend pas :

Le supplément pour chambre individuelle de 215 €. Nombre réduit et non garanti.

Les boissons non incluses dans le repas, les extras et les dépenses personnelles.

Les masques, les tests antigéniques et tous les frais en général inhérents à la lutte contre la covid au moment du séjour.

Tout ce qui n'est pas cité dans la rubrique 'Ce prix comprend'.

Conditions d'annulation :

Toute annulation doit être notifiée par écrit. Les conditions d'annulations sont les suivantes :

Forfait retenu dans tous les cas	Montant en fonction de la date d'annulation <u>non justifiée</u> , avant le départ. Assurance non remboursable à 31 jours.	
30 €	-de 30 à 22 jours : 30% - de 21 à 15 jours : 50% -de 14 à 8 jours : 75% -moins de 8 jours : 100%	Tout voyage interrompu ou abrégé, du fait du pèlerin, ne donne lieu à aucun remboursement. Le défaut de tout élément obligatoire du fait de la pandémie, pour voyager entre le 12 et 19 septembre 2022 ne constitue pas un motif d'annulation justifié. Le service des pèlerinages devra refuser un pèlerin qui ne répondrait pas aux normes sanitaires en vigueur et tout pèlerin s'engage à les respecter pendant tout le séjour et à déclarer aux responsables du service tout doute concernant sa santé. Facilités de paiements :si vous désirez échelonner vos règlements, merci de contacter la Direction des Pèlerinages pour en fixer les modalités.

Merci de nous mentionner si vous avez un régime ou une difficulté particulière.

Carte d'identité ou passeport en cours de validité obligatoire.

Direction Diocésaine des Pèlerinages
Séminaire Jules Mascarón
3, rue Lamoignon
47240 Bon-Encontre
tel :05.53.96.93.51
mail :pelerinages@diocese47.fr